



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

## **AVIS DE L'ARES**

2014-06

Sur le projet d'arrêté du Gouvernement de la  
Communauté française modifiant l'arrêté du  
Gouvernement de la Communauté française du 7 mars  
2013 fixant les passerelles donnant accès aux études  
organisées en hautes écoles

**18 mars 2014**



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

ACADEMIE DE RECHERCHE  
ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Bruxelles, le 20 mars 2014

Monsieur Toni PELOSATO  
Chef de Cabinet du Ministre Marcourt  
Avenue Louise 65/9  
1050 Bruxelles

Concerne : projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2013 fixant les passerelles donnant accès aux études organisées en Hautes Ecoles.

Monsieur le Chef de Cabinet,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 18 mars 2014, le Conseil d'administration de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur a émis un avis favorable à propos du projet d'arrêté décrit en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chef de Cabinet, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Didier VIVIERS,  
Président a.i. de l'ARES